

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 43 (1981)
Heft: 14

Artikel: Pour une meilleure sécurité des travaux forestiers. 1ère partie,
abattage, bûcheronnage, équipement
Autor: Burgherr, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083557>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour une meilleure sécurité des travaux forestiers

R&H

(R. Burgherr, SPAA, Brougg)

1ère partie: Abattage, bûcheronnage, équipement

Abattage et bûcheronnage

Cette année-ci, les accidents mortels qui se sont produits dans l'économie forestière ont été particulièrement nombreux, spécialement dans les forêts privées paysannes. La plupart de ces accidents auraient pu être évités en observant des règles très simples. On a donc tout avantage à examiner de plus près les travaux exécutés en forêt, car c'est surtout là que la moindre inattention peut avoir des suites extrêmement graves. L'économie forestière suisse détient malheureusement le record pour la fréquence des accidents, car les statistiques accusent un maximum d'événements malheureux par 10'000 heures de travail. On sait aussi que chaque mètre cube de bois abattu est grevé d'au moins Fr. 6.50 de frais d'accidents.

On peut indiquer brièvement, comme suit, les types d'accidents mortels survenus lors d'opérations forestières entreprises pendant l'année courante:

Cas 1:
Ecrasement par un tronc coupé.

Cas 2:
Atteint par un sapin abattu.

Cas 3:
Atteint par une souche dévalant une pente.

Cas 4:
Frappé par la base d'une arbre rebondissant après sa chute.

Cas 5:
Atteint lors de l'abattage d'un peuplier.

Cas 6:
Assommé par un hêtre abattu.

Cas 7:
Atteint par un frêne abattu.

L'économie
forestière —
championne suisse
pour les accidents
professionnels



Fig. 1: Un titre peu glorieux.

- Cas 8:
Atteint par un sapin abattu.
Cas 9:
Ecrasé entre un char et une remorque lors de travaux de débardage.
Cas 10:
Atteint par un sapin abattu.
Cas 11:
Atteint à la tête au cours d'un débardage de bois.
Cas 12:
Atteint par un sapin abattu.
Cas 13:
Tombé du tracteur et écrasé par celui-ci.
Cas 14:
Saisi par un tronc glissant suite à une coupe de séparation.
Cas 15:
Assommé par un chêne tombant en arrière.
Cas 16:
Atteint lors du dérapage d'un sapin.
Cas 17:
Assommé par un sapin abattu (en relation avec tire-câble direct).
A ces cas mortels viennent s'ajouter un grand nombre d'accidents plus ou moins graves. Comment pourra-t-on les éviter à l'avenir?



Sécurité lors des travaux forestiers

Quelles sont les parties du corps blessées lors du travail en forêt?

Tête 11%
Tête 7%
Yeux 4%

Torse 12%

Bras 9%
Bras 5%
Avant-bras 4%

Mains 25%
Mains 11%
Doigts 14%

Jambes 29%
Cuisse 4%
Genoux 12%
Jambes 13%

Pieds 14%

Comment se protéger?



CNA
OSTEF

Division de la prévention des accidents, case postale, 6002 Lucerne, tél. 041 21 51 11
Office pour la sécurité du travail dans l'économie forestière, Rosenweg 14, 4500 Soleure, tél. 065 22 84 77

Equipement personnel

La sécurité de nos agriculteurs travaillant en forêt exige un équipement optimal, et on devrait se garder de faire de fausses économies. C'est un fait que d'innombrables accidents auraient pu être évités, du moins en partie, en adoptant une protection appropriée aux circonstances. Une protection personnelle comprend:

- un casque protecteur comportant un masque et un protège-oreilles
- des vêtements collants
- des gants
- des genouillères, guêtres (ou protège-tibias en nylon)
- des chaussures solides.

Ces articles doivent être mis *obligatoirement* à la disposition des employés (loi sur l'agriculture, art. 100 al. 1).

Fig. 2:
Pourcentage des accidents affectant les diverses parties du corps, et les vêtements protecteurs correspondants.



Fig. 3: Un équipement protecteur personnel complet contribue à la prévention de maints accidents.
Office pour la sécurité du travail dans l'économie forestière (OSTEF).

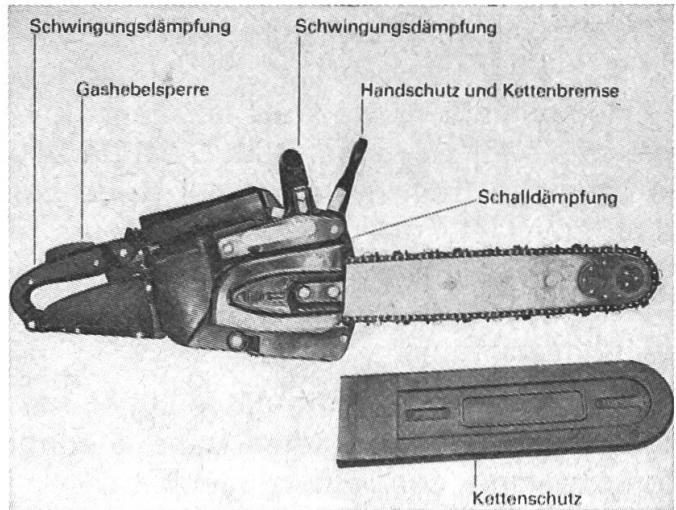


Fig. 4: Une tronçonneuse équipée au complet.
 Schwingungsdämpfung = Amortisseurs de vibrations
 Gashebelsperre = Blocage du levier des gaz
 Handschutz- und Kettenbremse = Protection de la main et frein à chaîne
 Schalldämpfung = Silencieux
 Kettenschutz = Protection de la chaîne

Outils et matériel forestier

La tronçonneuse est devenue la plus importante machine sylvicole. Au cours de ces dernières années, elle a subi des améliorations qui contribuent très notablement à son degré de sécurité.

Citons par exemple:

- la protection contre les vibrations
- le pare-main



Fig. 5:
On ne saurait plus se passer de ce tire-câble pour des raisons relevant de la sécurité et de l'allégement du travail.
Office pour la sécurité du travail dans l'économie forestière (OSTEF).

- le frein à chaîne
- l'arrêt du levier d'accélération.

Ces dispositifs de sécurité ne sont utiles que s'ils sont en parfait état. C'est particulièrement le frein à chaîne qui exige certains soins et contrôles. De nos jours, et même à des fins agricoles, on ne devrait plus acquérir de tronçonneuse dépourvue de freins à chaîne!

Malheureusement, un tire-câble fait souvent défaut chez les agriculteurs, car – à condition de s'en servir correctement – cet agrès peut contribuer très considérablement à la prévention d'accidents. Tout agriculteur exploitant sa propre forêt devrait songer à en acquérir un. Un tire-câble offre de nombreux avantages tout spécialement à des bûcherons amateurs et s'avère fort utile lors de l'abattage pour assurer une certaine direction de chute, dégager ou retourner un arbre encroué, etc.

Ne jamais avoir recours à une traction directe en cours d'abattage!

Preférer des coins d'abattage en aluminium, en bois ou en matière plastique à des coins en fer!

Comportement

Planification

Chaque coupe doit être organisée d'avance, et on doit prévoir

- ce que seront les dispositions de détail du chantier (sens des transports, les endroits de stockage, la direction d'abattage et de débardage, les limites de transport, etc.)
- quel sera le besoin en main-d'œuvre pour chaque opération
- qui devra être informé des travaux prévus (le voisin, l'usine électrique, les PTT, le chemin de fer) et
- où placera-t-on des signes de danger, des barrières, des refuges pour les ouvriers et le matériel?

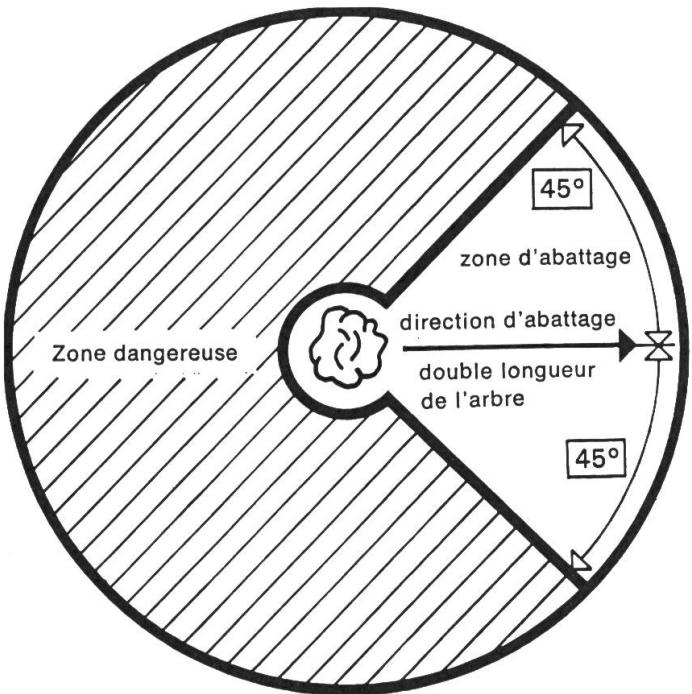


Fig. 6: Définition de la zone d'abattage et de la zone dangereuse.

Distance de sécurité

Arbres visiblement en équilibre et arbres inclinés dans le sens de l'abattage prévu:

- Ecartez les personnes présentes de la zone d'abattage avant d'effectuer la coupe de séparation.
- Avertir les personnes présentes dans la zone dangereuse avant d'effectuer la coupe de séparation.
- Exiger des personnes présentes dans la zone dangereuse qu'elles interrompent leur travail et observent l'arbre jusqu'à ce qu'il soit tombé à terre.

Taille de l'équipe de travail

Ne jamais laisser un homme travailler seul en forêt, car il resterait abandonné à son sort à la suite du moindre accident, personne ne serait sur place pour aller quérir de l'assistance, et les conséquences pourraient être graves. L'équipe idéale comporte deux hommes. Des groupes trop grands sont extrêmement dangereux. En cas de besoin, on cherchera à se faire assister par un voisin.

L'abattage

La plupart des accidents mortels se produisent lors de l'abattage, mais ils peuvent être évités si les distances de sécurité nécessaires sont toujours respectées. La distance

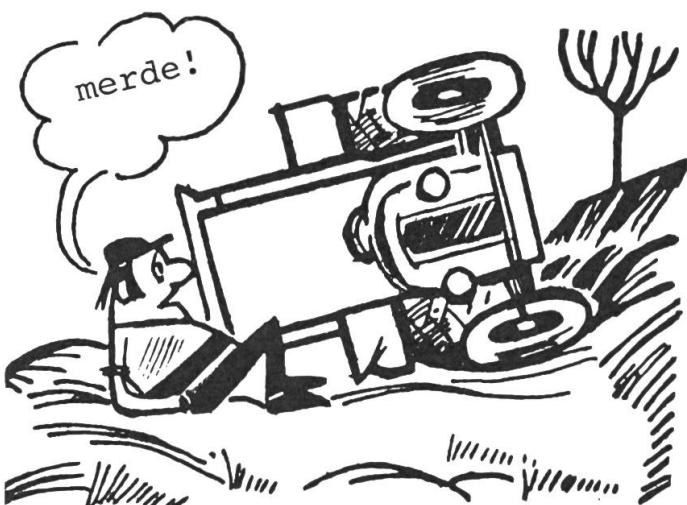
de sécurité ne correspond pas à une longueur d'arbre mais à deux parce qu'un arbre coupé peut en entraîner un autre en tombant. Personne ne doit se trouver dans la zone d'abattage, soit, dans un cas idéal, dans les deux secteurs de 45° autour de la ligne d'abattage présumée. Des arbres penchés impliquent une augmentation correspondante de la zone d'abattage. Toute personne présente dans la zone dangereuse (soit le reste du cercle dont le rayon est égal à deux longueurs d'arbre) doit être avertie avant l'abattage d'un arbre!

L'ébranchage

Lors de l'ébranchage, la tronçonneuse doit reposer sur le tronc et toujours être appliquée à plein gaz. *Eviter de scier avec la pointe.* Le pouce de la main gauche doit être maintenu en permanence sous l'arceau de conduite afin de pouvoir parer les contrecoups du plateau.

La sécurité avant tout !

Quiconque redoutant qu'un tracteur (ou transporteur) puisse écraser sous lui le conducteur lors d'un renversement latéral (peut-être multiple) devrait avoir recours soit à un arceau, un cadre ou à une cabine de sécurité.



Autres aides-mémoire

- *Faire tomber immédiatement tout arbre encroué*, mais ne jamais projeter un deuxième arbre sur lui, ou monter sur l'arbre d'appui ou même l'abattre. Des tentatives de ce genre équivalent presque à des suicides.
 - En cas difficiles, demander conseil à un spécialiste et ne jamais essayer quoique ce soit au hasard.
- Tout agriculteur comptant travailler dans sa propre forêt ou dans des domaines forestiers publics fera bien de prendre part à un cours de bûcheronnage.
- On peut se procurer tout autre renseignement auprès du Service pour la prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA), boîte postale 125, 5200 Brugg, tél. 056-41 59 91, ainsi que la feuille de renseignement T 1 «Travaux forestiers et prévention des accidents». (Trad. H.O.)

(A suivre dans le prochain numéro)

Peut-on conseiller de réparer un cadre de sécurité endommagé?

Il arrive que certaines parties d'un cadre ou d'un arceau de sécurité soient pliées, fissurées ou rompues par un accident ou toute autre cause. On est alors tenté de les remettre en état, bien que des dispositifs de sécurité fabriqués et testés pour une certaine marque de véhicule ne puissent remplir leur fonction qu'à condition que leur conformation et la nature de leurs matériaux n'aient pas été modifiées. La probabilité d'une altération des matériaux est cependant si grande que nous sommes enclins à déconseiller tout emploi de cadres ou arceaux de protection réparés.

Pour des raisons relevant de la résistance mécanique, on devrait s'abstenir par principe de toute réparation de dispositifs de sécurité sérieusement endommagés. Des